



Septième réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires : compte rendu du Bureau (21-23 février 2022)

1. La septième réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires s'est tenue en ligne du 21 au 23 février 2022 et les points ci-après figuraient dans son programme de travail :¹

- i) séance d'information sur l'analyse préliminaire par le Bureau de l'enquête concernant la mise en œuvre des recommandations relatives à la COVID-19 ;
- ii) discussion avec les États Membres sur les résultats et l'analyse préliminaires ;
- iii) examen des propositions d'action formulées par les États Membres ; et
- iv) discussion sur le processus d'établissement d'un rapport assorti de mesures proposées pour le Secrétariat de l'OMS, les États Membres et les acteurs non étatiques, selon qu'il conviendra, pour examen par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

2. Les États Membres ont pris note de l'analyse préliminaire de l'enquête réalisée par le Bureau et le Secrétariat. Ils ont reconnu que le temps consacré à cet exercice était limité dans la mesure où la date butoir pour répondre à l'enquête a été reportée à plusieurs reprises, comme l'avaient demandé les États Membres. Les États Membres ont demandé une analyse plus approfondie des résultats et ont également souligné que l'enquête devrait servir d'outil pour les délibérations du Groupe de travail.

3. Les États Membres ont prié le Bureau d'entamer les préparatifs pour l'élaboration du rapport final du Groupe de travail, y compris en discutant de son format et de son contenu, en vue de le soumettre à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé. Les États Membres appuient la demande énoncée dans la résolution WHA74.7 (2021) de présenter un rapport assorti de mesures envisagées pour le Secrétariat de l'OMS, les États Membres et les acteurs non étatiques, selon qu'il conviendra. Les États Membres ont continué d'insister sur certains éléments : priorité accordée à l'équité comme objectif et résultat dans le rapport final ; rôle primordial du Règlement sanitaire international (2005), y compris du point de vue de sa mise en œuvre, de son respect et d'éventuels amendements ; et nécessité d'un financement durable, tant pour l'OMS que pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies d'une façon plus large.

¹ Le texte intégral du programme de travail est disponible à l'adresse https://apps.who.int/gb/wgpr/f/F_wgpr-7.html.

4. Les États Membres ont également prié le Bureau de fournir un calendrier plus précis des activités du Groupe de travail jusqu'à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en tenant compte d'autres processus comme les délibérations du Groupe de travail sur le financement durable et de l'organe intergouvernemental de négociation pour rédiger et négocier une convention, un accord ou un autre instrument de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.

5. Le Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte a pris note des réunions informelles intersessions prévues aux fins de tenir des discussions plus approfondies dans le but d'aboutir à des recommandations spécifiques. Souhaitant aller de l'avant et s'appuyant sur les discussions de la septième réunion, le Bureau s'est engagé à élaborer et à diffuser aux États Membres, avant la huitième réunion du Groupe de travail (28-30 mars 2022), un avant-projet de texte des recommandations du Groupe de travail qui sera présenté à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, pour examen.

= = =